



## Règlement Sportif

L'Association Française des Organisateurs de Rallycross (AFOR) organise avec le concours de la société B-Fast, une opération de détection de jeunes pilotes en parallèle du championnat français de Rallycross. Cette opération est dénommée:

### “ESPORT-RALLYCROSS-FRANCE”

Elle est constituée :

- De 9 manches qualificatives avec la sélection de 3 candidats.
- D'une finale nationale pendant lors de la dernière épreuve du championnat.

## Article 1 : Conditions de participation

Peuvent s'inscrire au ESPORT-RALLYCROSS-FRANCE les hommes et les femmes de nationalité française, âgés entre 16 et 25 ans au 1er janvier 2019.

Les candidats mineurs doivent impérativement être autorisés par leur représentant légal en cas de sélection pour la finale.

Les candidats qui sont ou ont déjà été titulaires d'une licence FFSA ne sont pas autorisés à participer au ESPORT- RALLYCROSS-FRANCE à l'exception des licenciés karting.

Au-delà de ces critères, l'AFOR se réserve le droit d'exclure tout candidat qui ne correspondrait pas à l'esprit ESPORT-RALLYCROSS-FRANCE.

## Article 2 : Inscription

- Le montant de l'inscription est fixé à : 10€ par épreuve. En cas de règlement par chèque, le libellé est à mettre à l'ordre de l'AFOR.

- Les candidats souhaitant s'inscrire sur le circuit le jour même de la sélection ne pourront être pris en considération qu'à partir du moment où il reste des places.
- Un candidat pourra participer à chaque épreuve qualificative moyennant une nouvelle inscription.

### Important:

- En cas de non participation d'un candidat le montant de l'inscription restera acquis à l'organisateur.
- L'ensemble des frais de déplacements, de restauration, et d'hébergement et **d'accès au circuit** ne sont pas pris en charge par l'organisateur et seront donc à l'entière charge des candidats aux sélections.

## Article 3 : Calendrier

#001	05-06 MAI	ABBEVILLE BAIJE DE SOMME
#002	19-20 MAI	ESSAY DUCS
#003	02-03 JUIN	CHÂTEAUROUX SAINT MAUR
#004	16-17 JUIN	FALEYRAS
#005	30 JUIN-1ER JUILLET	LAVARÉ
#006	14-15 JUILLET	PONT DE RUAN
#007	28-29 JUILLET	KERLABO
#008	22-23 SEPTEMBRE	MAYENNE*
#009	06-07 OCTOBRE	LESSAY-MANCHE*
#010	20-21 OCTOBRE	DREUX*

\*: MODIFICATION DU 13 DÉCEMBRE 2017



FFSA! CHAMPIONNAT DE FRANCE RALLYCROSS  
FFSA! COUPE DE FRANCE RALLYCROSS  
RALLYCROSS FRANCE

## Article 4 : Principe des sélections

- Les sélections se feront sur chaque circuit du championnat de France de Rallycross sous la structure de la société B-Fast.
- Les sélections seront effectuées sur les simulateurs de pilotage de la société B-Fast contenant la modélisation du circuit *présent*.
- Chaque jeton permettant un essai chronométré de 2 tours sera vendu au prix de 5€ sur place au sein de la structure B-Fast.
- Chaque jour, sur chaque circuit, une session d'une heure aura lieu le samedi et le dimanche (horaires sur le site).

- Un maximum de 24 candidats sera autorisé par épreuve.
- A la fin de chaque épreuve, les 3 meilleurs temps seront qualifiés pour la finale. Un podium esport aura lieu lors de la remise des prix de l'épreuve.

### **Important**

- Dans tous les cas, toute contestation ou litige sera tranché par 2 membres de l'AFOR et 2 membres de B-Fast, leurs décisions seront applicables immédiatement et resteront sans appel.
- L'officialisation des résultats sera notifiée aux candidats dès la fin de chaque sélection.

### **Article 5 : Finale nationale**

- La Finale aura lieu lors de la dernière épreuve du Championnat avec les 27 sélectionné(e)s.
- Un règlement spécifique sera donné aux sélectionnés pour le déroulement de la finale.
- Gratuité pour les sélectionnés.

### **Article 6 : Dotation**

- **Le gagnant de la finale se verra offrir une participation à une manche du championnat de Rallycross 2019 au sein de la formule de promotion 2019.**
- Le 2e lot : Pilotage sur une Ferrari F488 GTB de 670 cv 8 tours de circuit (valeur 250€)
- Le 3e lot : Pilotage sur une Porsche 991 GT3 PDK classe II 6 tours de circuit (valeur 150€)
- L'ensemble des frais de déplacements, de restauration, d'hébergement et de licences ne seront pas pris en charge par l'AFOR.
- **La voiture sera engagée et gérée par l'AFOR.** Un contrat de location tripartite sera établi entre l'AFOR, le lauréat et le loueur.

## **Article 7 : Engagement**

- L'inscription à ESPORT-RALLYCROSS-FRANCE implique une totale adhésion au présent règlement et à toutes les décisions qui pourront être prises quant à son application.
- Les candidats renoncent à tout recours contre les organisateurs concernant l'exécution du présent règlement.

## **Article 8 : Droit à l'Image**

Chaque candidat accepte par avance, sans aucune contrepartie ou compensation de quelque sorte que ce soit, que l'AFOR puisse utiliser, selon tous modes et auprès de tout public, son nom et ses photographies, ainsi que ses déclarations écrites ou orales, à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, de presse, compte rendu rédactionnel ou publi-rédactionnel de tous types, en utilisant tout moyen de reproduction, duplication, représentation, transmission, réception ou de quelque autre moyen que ce soit.

Conformément à la loi Informatiques et Libertés numéro 78-17 du 6 janvier 1978, les participants et gagnants ont un droit d'accès et de rectification de ces données.

## **Article 9 : Responsabilité**

L'AFOR se dégage de toute responsabilité en cas d'annulation de tout ou partie des sélections et/ou finale nationale, et ce pour quelque motif que ce soit.

Dans tous les cas, si le bon déroulement de la sélection est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause lui échappant, l'AFOR se réserve le droit d'interrompre la sélection ou d'en modifier les modalités.

En cas de force majeure ou si le lot remporté ne pouvait être réalisé, la responsabilité de l'AFOR ne serait pas engagée et ne pourrait être recherchée. Le gagnant renonce à tout recours à son encontre.